

13 octobre 2021 à 10h00 GMT+1

1. Les critères de recevabilité des demandes d'indemnisation et le processus d'évaluation des demandes pour pertes économiques



Chiara DellaMea

Chiara Della Mea est chargée des demandes d'indemnisation aux FIPOL. Avant cela, elle a travaillé à l'Institut italien de recherche marine appliquée (ICRAM) et au Ministère italien de l'Environnement et de la Protection marine, apportant son expertise dans le domaine du droit international et de la protection du milieu marin. Elle a rejoint les FIPOL en 2004 et a été responsable de la gestion de plusieurs incidents en Corée, au Japon, à Oman et en Espagne.



Chrystelle Collier

Chrystelle a rejoint les FIPOL il y a 20 ans. En tant que gestionnaire des demandes d'indemnisation, son rôle principal est de développer de nouvelles procédures de demande d'indemnisation, et de coordonner les informations entre toutes les parties impliquées lors d'un incident. Chrystelle est chargée d'apporter son soutien à l'évaluation de tous les aspects des demandes d'indemnisation, y compris les pertes économiques dans le secteur de la pêche et du tourisme, les dommages matériels et les coûts de nettoyage. Elle a été activement impliquée dans des incidents majeurs en Asie et en Europe et a préparé et dispensé de nombreuses formations au niveau gouvernemental.



2. Le processus d'évaluation des demandes pour les dommages environnementaux et les coûts des opérations de nettoyage



Dr. Franck Laruelle

Franck a rejoint l'ITOPF en 2006 en tant que Responsable d'équipe technique. Il est titulaire d'un diplôme en océanographie et d'un doctorat en biologie marine. Franck a représenté l'ITOPF dans de nombreux pays à la suite de déversements de diverse magnitude, et de différents types de navires, y compris les incidents avec les pétroliers SOLAR 1 et HEBEI SPIRIT.

